

SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 11 / no 5 / 9 février 2009

1^{er} ANNIVERSAIRE DE LA NÉGOCIATION

Michel Volle

professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Pourquoi fêter cet anniversaire?

Parce que c'était un beau moment de solidarité et de rencontre entre les professeurs de différentes disciplines et différents départements. Comme le disait le nouveau président des États-Unis, « *Nous avons préféré l'espoir à la peur, la volonté d'agir en commun au conflit et à la discorde* ». Notre vision de l'université et sa défense comme un bien commun à partager et à préserver a pris le dessus sur une vision plus individualiste et carriériste à laquelle est plus souvent confronté chacun de nous comme professeur ou professeure.

Afin d'en tirer des leçons pour l'avenir, nous devons nous en souvenir : cette grève n'était pas planifiée par le Syndicat du moins au début de la négociation. Avons-nous eu raison de la déclencher? Avons-nous d'autres choix?

Les négociations n'avançaient pas, la menace de lock-out était à l'horizon, la grève est rapidement devenue le seul choix légal possible pour faire avancer les échanges... Quelques professeurs, heureusement minoritaires, nous suggéraient, en plein milieu du conflit, de reprendre le travail et de remettre la grève à l'automne 2008. Avec le recul, heureusement que leur idée n'a pas trouvé beaucoup d'adhérents, et compte tenu de la crise économique actuelle serions nous en meilleure posture pour négocier de meilleures conditions de travail?

Il ne faut surtout pas se rappeler ce beau moment de solidarité comme d'anciens combattants d'une guerre perdue ou gagnée. D'ailleurs qu'avons-nous vraiment gagné?

Après des années de « vaches maigres » et des coupures qui avaient fait diminuer le nombre de professeurs alors que le nombre d'étudiants ne cessait d'augmenter, nous aurons pu faire progresser le nombre de collègues : 40 de plus à la fin de la convention. Ce réinvestissement important et assez exceptionnel dans le réseau universitaire québécois aurait toutefois dû se faire d'un commun accord avec les gestionnaires de notre université tant les besoins étaient criants. Par contre, nous n'avons pas réussi à donner aux professeurs de l'UQTR le niveau de salaire qu'ils méritent



comparativement à leurs collègues des autres universités. Nous avons aussi amélioré les conditions d'embauche des nouveaux professeurs afin de faciliter leurs recherches.

Fallait-il faire une grève aussi dure pour améliorer si peu les conditions de travail des professeurs de l'UQTR alors qu'à l'UQAC, qu'à l'UQAT ou même à l'Université Laval, les professeurs ont obtenu des conditions semblables ou même meilleures après seulement quelques séances de négociation? La Direction avait-elle cette fois décidé de prendre le leadership de la confrontation contre ses professeurs afin de tracer la voie aux autres gestionnaires?

Certains professeurs nous ont fait part, à plusieurs reprises, de leur amertume et d'une certaine déception face à l'attitude de la haute administration de l'UQTR dans la négociation et le conflit qui a suivi. Ils pardonnent mal au Recteur et aux autres dirigeants d'avoir eu recours à des subterfuges (lock-out les week-ends, attribution inconditionnelle de la note de passage aux étudiants, interdiction d'utiliser les locaux du campus pour les réunions syndicales, etc.), d'avoir fait appel à des forces policières privées pour contrôler les professeurs et surtout d'avoir dénigré publiquement le travail des professeurs de l'UQTR pour faire valoir leur point de vue. Cela sera très difficile à oublier.

L'avenir?

Il nous faut pourtant regarder vers l'avant et travailler ensemble au devenir de l'UQTR. Il nous faut retrouver une certaine fierté de notre « mission » de professeur et la faire reconnaître par la société. Nous avons toutefois besoin d'un signal clair de nos administrateurs sur leur engagement à poursuivre eux aussi cet objectif. En quoi et comment vont-ils nous aider à accroître les connaissances et à faire progresser la science et la recherche? En quoi et comment vont-ils nous aider et participer à la formation des étudiants et étudiantes qui formeront l'élite de demain? Il ne s'agit pas de faire une usine

à diplômés rentable ou bien administrée dans le sens de le faire au moindre coût possible, en nivelant par le bas la formation de nos étudiants. La gestion comptable de l'Université est maintenant moins nécessaire compte tenu de l'amélioration de la situation financière de l'UQTR. Il faut, comme nous l'avons soutenu dès le début de la négociation, utiliser cette nouvelle marge de manœuvre à bon escient. Il faut faire autre chose que de construire des nouveaux pavillons, encore et toujours symboles du progrès et de l'avancement de la société comme de l'Université. Il faut donner un nouveau souffle à la recherche universitaire. Trouver de nouvelles façons de mieux supporter les professeurs qui ont trop souvent l'impression de ne pas lutter à armes égales avec leurs collègues d'autres universités québécoises. Il faut aussi cesser de croire que les solutions se trouvent toujours dans les réformes structurelles. La scission du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'a pas donné les résultats escomptés et plusieurs désespèrent de voir quelqu'un se lever pour défendre le développement de la recherche à l'UQTR. Et pourtant, la Direction a décidé d'ouvrir un nouveau chantier sur la structure académique qui nécessitera encore une fois la mobilisation de tout le monde pour des gains qui seront peut-être marginaux pour les professeurs et professeures. Il faut en tout cas préserver la collégialité et notre droit de gérance, comme des valeurs à conserver précieusement dans les UQ.



La menace réelle que fait peser la loi 107 sur la gouvernance des universités devrait aussi conduire à une nouvelle solidarité entre les gestionnaires et ses partenaires (et non ses employés). Nous espérons seulement que ceux qui ont cru prendre

les bonnes décisions durant la négociation auront la sagesse de reconnaître les dommages collatéraux causés et qu'ils adopteront une nouvelle attitude devant les nombreux défis qu'il reste à relever. Fêter un anniversaire, c'est sans doute un devoir de mémoire, pour justement ne pas oublier et tenir compte des leçons du passé en évitant de répéter les mêmes erreurs.



Solidarité

Acte de solidarité et d'affirmation professionnelle, la grève des profs de l'UQTR a eu comme bénéfiques secondaires de faire se rencontrer et dialoguer des personnes qui n'ont guère l'occasion ou ne prennent pas le temps de le faire. On s'est rendu compte qu'il y avait d'autres personnes intéressantes hors de l'enclos départemental, et qu'en fait, il y a une cité dans la cité, c'est-à-dire que, à l'Université du Québec il existe aussi un milieu humain d'une grande richesse dont nous ne soupçonnions pas l'étendue. À quand la prochaine grève?

Louis Laurencelle
Professeur
Département des sciences de l'activité physique

Ouverture et transparence

Au cours de cette négociation, les officiers syndicaux ont fait preuve d'ouverture et de transparence et ont informé sans détours les professeurs des enjeux et de l'avancement des discussions avec l'employeur. Or, rarement a-t-on vu un tel appui des professeurs envers le syndicat et l'équipe de négociation. C'est là, je pense, une bonne leçon à tirer pour l'avenir.

François Gauthier
Professeur
Département de génie industriel



Débat de fonds

En ce qui me concerne, cette période de conflit a été une période d'apprentissages. Apprentissage de la nature de notre administration, des intérêts variés de mes collègues professeurs et des limites de ce à quoi je peux m'attendre d'un tel conflit.

Paradoxalement, je dois avouer que j'ai vécu intensément et avec un certain plaisir la période de grève remplie de débats qui m'ont permis de mieux connaître et apprécier plusieurs de mes collègues et des employés permanents du syndicat. Je pense que ce que ce conflit nous enseigne, c'est d'être prêts pour la prochaine négo, aussi bien financièrement que stratégiquement, si nous voulons mettre sur la table des demandes substantielles.

Alain Goupil
Professeur
Département de mathématiques et d'informatique



Un petit goût amer!

Nous avons été invités par le syndicat à faire parvenir quelques paragraphes sur les sentiments qui nous animent douze mois après le conflit. Je ne parlerai pas ici de l'attitude des négociateurs de la partie patronale (le dialogue ne semble pas être leur force), ni du discours des gestionnaires à l'effet que l'université avait un budget limité (pourtant le campus était un véritable chantier de construction en 2008), ni du message négatif livré dans les médias sur la performance des professeurs de l'UQTR (nous sommes moins bons qu'ailleurs). Je vais me limiter uniquement à deux constats. Face à nos collègues professeurs des universités de Montréal, de Sherbrooke, de l'UQAC et récemment de Laval, nous demeurons encore une fois les moins bien payés. Pourtant, je collabore dans un centre de recherche sur des projets avec des collègues de ces quatre universités. La tâche d'enseignement à l'UQTR est supérieure (elle l'a toujours été) à celle de Laval et de Montréal, alors que les autres tâches sont comparables. Pourtant, j'ai un salaire inférieur à eux. Un deuxième constat concerne les fameuses 35 heures de travail par semaine, échelonnées sur sept jours pour lesquelles nous avons été mis sauvagement en lockout lors de la grève. Auparavant, je ne calculais pas mes heures. Je m'étais promis en revenant du conflit de m'en tenir à ces 35 heures. Le problème c'est qu'à chaque semaine, je déroge à cette décision, car immanquablement je dépasse ce nombre d'heures, alors que je sais que ce n'est pas reconnu par les gestionnaires. Bref, une année plus tard, je peux dire que ma passion pour mon travail est revenue progressivement. Malheureusement, elle est maintenant teintée d'amertume. Ce qui est préoccupant, c'est que ce sentiment semble partagé par plusieurs de mes collègues!

Yvan Lussier
Professeur
Département de psychologie



Université sans professeur

Durant les négociations j'ai mentionné lors d'une réunion que nous avons établi nos objectifs clairement (qui ont diminués avec le temps!) mais que l'on ne voyait pas celles de l'Université. La question qui a suivi était: Est-ce qu'il y a quelqu'un à la table de négociation ou au CX qui peut répondre à la question: quels sont les objectifs de l'Université?

Personne n'a pu me répondre. Alors c'est une position fâcheuse d'avoir un vis-à-vis (adversaire!) dont on ne peut connaître les objectifs. Mon sentiment est que l'Université

a voulu en donner le moins possible aux professeurs réguliers. Je dirais plus: l'Université veut faire une université sans professeurs. Il me semble que c'est infaisable. Alors...

Camille Chapados
Professeur
Département de chimie-biologie

Fiers et solidaires

Les sentiments qui m'animent en peu de mots? C'était ma première grève digne de ce nom en tant que travailleur et, franchement, j'ai trouvé ça dur par moments. Cependant, je pense sincèrement que nous pouvons en émerger fiers de la solidarité manifestée par le corps professoral. Voilà, en peu de mots!

Félix Bouvier
Professeur
Département
des sciences de
l'éducation



Un moment enrichissant

J'ai eu le plaisir d'avoir fait connaissance avec des collègues qui ont partagé les mêmes réflexions, impasses, solutions, espoirs et agréments de vivre un moment de solidarité enrichissant à tous égards.

Je me souviens aussi du courage de nos étudiants, de leur patience, de leur appui quand nous les revoyions après une semaine de grève ou plus, et ce, malgré les dérangements réels que cela leur occasionnait. Eux aussi se souviennent.

D'ailleurs, si j'en avais eu le temps, j'aurais aimé écrire une réflexion sur le rapport pédagogique durant la grève : ce qu'il devient, ce qu'il en reste, pendant et après la grève, dans le respect de la grève, en termes de moyens et d'objectifs et dans celui des étudiants pour lesquels nous avons le goût d'être là, encore... Malheureusement, à l'heure actuelle, publications, jury de bourses, préparation de conférences, me prennent tout mon temps en dehors de l'enseignement.

Je vous remercie donc tout de même de votre intéressante proposition, en vous étant encore reconnaissante de tout le travail colossal que vous, l'équipe de la négo, avez accompli jusqu'au bout avec brio et dont nous bénéficions tous.

Manon Brunet

Département de lettres et communication sociale

Prise de retraite du Vice-président aux affaires syndicales

Le 19 décembre dernier, les membres du comité exécutif ont souligné le départ à la retraite du professeur Mircea Gonciar du Département de génie mécanique.

Le professeur Gonciar a été embauché à l'UQTR en 1985. Il était détenteur d'un doctorat mécanique appliquée de l'Université Brasov de Roumanie.

Il avait été élu vice-président aux affaires syndicales en mars 2005. Il a été très impliqué dans les dernières négociations pour le renouvellement de la convention collective.



Rencontre d'information sur la restructuration académique à l'UQTR

L'ensemble des professeurs est invité à une réunion du conseil syndical élargi portant sur la restructuration académique.

Jeudi 26 février 2009 12h local 1033 Ringuet

Invité : **M. Jacques Pelletier**, professeur au Département d'études littéraires,
ex-président du Syndicat des professeurs de l'UQAM et
auteur de plusieurs textes sur l'implantation du système facultaire à l'UQAM

Un goûter sera servi. Inscription obligatoire en téléphonant au poste 2388.

Les frais indirects de recherche (FIR)

Une source de revenus non négligeable pour les universités

Ismail Biskri

professeur au Département de mathématiques et d'informatique, représentant des professeurs à la commission des études de l'UQTR et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



- En 2003/2004, le gouvernement fédéral implante un programme récurrent de financement des FIR: environ 25 % de ses octrois directs de recherche.
- En 2004-2005, de nouvelles modalités de financement des FIR sont implantées par le MELS.

La réforme implantée par le MELS en 2004-2005 se résume ainsi selon le conférencier :

- Le MELS s'acquitte désormais de la totalité des FIR découlant des subventions et contrats réalisés dans les universités et provenant des ministères et organismes du gouvernement du Québec, à hauteur de 65 % pour les disciplines lourdes et de 50 % pour les disciplines légères.
- Il n'assume plus les FIR découlant des octrois de recherche des autres pourvoyeurs de fonds de recherche, à l'exception de certains OBNL qu'il agrée.
- Il s'attend à ce que les universités réclament la totalité des FIR auprès du gouvernement fédéral, des entreprises privées et des OBNL non agréés.
- Par la récupération de budgets auparavant consacrés à payer des frais indirects de la recherche pour des pourvoyeurs de fonds autres que les organismes du gouvernement du Québec (gouvernement fédéral, entreprises privées...).
- Par une répartition différente des budgets aux universités.
- Les espaces de recherche ont été retranchés de la base de calcul des subventions du Ministère pour le volet « Terrains et bâtiments » et les sommes ainsi libérées ont été affectées à l'enveloppe des coûts indirects de la recherche.

On constate donc que depuis le début des années 1990, les sommes versées aux universités pour compenser les coûts indirects générés par les recherches menées par les professeurs ont graduellement augmentées. Ces sommes

Le 26 novembre 2008, M. Claude Rompré de la Direction de la recherche universitaire et collégiale du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation a fait un intéressant exposé sur l'évolution des frais indirects de recherche versés aux universités. Il s'agit des sommes que versent les gouvernements (fédéral et provincial) et les ministères, afin de compenser les universités pour les coûts générés par les projets de recherche obtenus par les professeurs (frais d'administration, frais d'énergie, d'entretien, bibliothèque, etc.).

Le conférencier présenta la chronologie suivante :

- Avant 1989/1990, les FIR étaient financés à même les subventions générales de fonctionnement et les plans quinquennaux d'investissements;
- En 1989/1990, une enveloppe spécifique de financement des FIR du MELS était liée aux services : 10 % des subventions de recherche des organismes agréés dans le secteur de la santé et 15% dans les autres secteurs;
- En 2001/2002, le gouvernement fédéral verse une aide ponctuelle de 55,7 M\$ pour aider à absorber les FIR occasionnés par les projets de recherche qu'il parraine;
- En 2003, le rapport du groupe de travail québécois détermine que les FIR équivalent à 50 % des subventions des disciplines légères et 65 % des subventions pour les disciplines lourdes;

sont suffisamment importantes pour faire taire le discours trop souvent entendu par les gestionnaires universitaires à l'UQTR et ailleurs que la recherche n'apportait rien au financement des universités et qu'elle n'occasionnait que des coûts supplémentaires.

Les coûts directs et indirects de la recherche universitaire selon le MELS

Coûts directs de recherche (Base de calcul des FIR) Coûts spécifiques à un projet de recherche :	Coûts indirects de recherche Coûts conjoints entre plusieurs projets de recherche ou missions de l'établissement :
<ul style="list-style-type: none"> • rémunération du personnel de recherche, incluant celle du chercheur principal • bourses d'études graduées et de stage postdoctoral • équipements spécialisés de recherche • matériel de laboratoire de recherche • soins aux patients requis par le protocole de recherche • services facturés au projet autres (fournitures, déplacements...) 	<p><u>Coûts liés aux services</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • coûts directs énumérés ci-contre = coûts indirects : <ul style="list-style-type: none"> – non attribuable à un projet précis – répartition arbitraire à différents projets administration : – VR et bureau de la recherche, adm. et services centraux gén., adm. et services décentralisés, bibliothèques, informatique... <p><u>Coûts liés aux espaces de recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • acquisition • opération • rénovation et réaménagement • renouvellement des équipements de base

Voici comment M. Rompré évaluait la croissance des revenus des FIR versés à l'UQTR durant la période de 2004-2005 à 2008-2009.

Répartition des FIR versés par le MELS à l'UQTR

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Disciplines légères	1 109 446 \$	1 807 995 \$	2 268 031 \$	1 602 487 \$	1 366 865 \$
Disciplines lourdes	1 176 557 \$	1 385 160 \$	889 872 \$	439 157 \$	307 453 \$
Total					
Gouvernement Québec	2 286 003 \$	3 193 155 \$	3 157 903 \$	2 041 644 \$	1 674 318 \$

Évolution des FIR versés par le MELS à l'UQTR

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Total - UQTR	2 286 003 \$	3 193 155 \$	3 157 903 \$	2 041 644 \$	1 674 318 \$
Total - Québec	67 800 000 \$	70 900 000 \$	70 400 000 \$	66 400 000 \$	71 000 000 \$
%	3,4 %	4,5 %	4,5 %	3,1 %	2,4 %

Ces chiffres sont suffisamment intéressants, éloquentes et révélateurs pour que nous approfondissions un peu mieux nos connaissances sur les revenus de l'UQTR provenant des frais indirects de recherche. Comme le laissait entendre M. Rompré, est-ce que les chercheurs universitaires connaissent et reçoivent de leurs institutions un support à leurs projets de recherche à la hauteur des FIR qu'ils génèrent? Est-ce que les revenus provenant des FIR sont utilisés au développement de la recherche dans les universités? Quel impact les nouvelles règles de financement des FIR auront-elles sur le développement de la recherche? Les FIR étant presque exclusivement générés par les subventions et les contrats de recherche, est-ce que les gestionnaires accorderont plus de supports aux professeurs afin qu'ils fassent plus de demandes de subventions? Au-delà des FIR, quel a été le support

véritable accordé par l'UQTR au développement de la recherche au cours de la dernière décennie? Est-ce que les sommes investies dans le développement de l'UQTR au cours des dernières années ont été équitablement réparties entre le premier cycle, les cycles supérieurs et la recherche? Voilà de nombreuses questions qui seront traitées au cours des prochains mois par le sous-comité de la recherche du Comité des affaires universitaires du SPPUQTR. Beaucoup de travail sur la planche!

Le fonds de défense professionnel du SPPUQTR

Sylvain Beaudry
professeur au Département des
sciences comptables et trésorier du
SPPUQTR



Chaque année, les membres du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel (FDP) du Syndicat des professeurs et des professeures se rencontrent pour faire le point sur les rendements obtenus et afin de réévaluer les règles de gestion et d'utilisation du fonds de défense professionnel des professeurs de l'UQTR.

De plus, le comité rencontre les deux courtiers responsables de la gestion des capitaux afin de faire le point sur les performances respectives de ces derniers.

Pour l'année 2007-2008, le comité était composé des professeurs Richard Hould du Département de psychologie, Nicolas Boivin du Département des sciences comptables et du professeur retraité Ram Lakshmanan du Département de génie industriel. Le comité est présidé par le trésorier du

comité exécutif, lequel doit, selon les statuts et les règlements, faire rapport sur la situation du fonds.

Un peu d'histoire

En 1977, les professeurs de l'UQTR ont décidé de se désaffilier de la CSN. Ils ont toutefois convenu de maintenir le taux de cotisation élevé qui a permis de constituer rapidement un fonds de défense professionnel. Les rendements faramineux des années 1980 ont permis au Syndicat d'y amasser plus de 2,5 M\$.

Depuis toujours, deux principes guident la gestion du fonds :

Les revenus de placement et d'intérêt doivent, si possible, permettre d'indexer le fonds et de financer une partie des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat

Les faibles taux d'intérêt du début des années 2000, la dégringolade boursière des dernières années et le versement des allocations de grève en 2008 laissent le FDP dans un piteux état. En novembre 2007, on retrouvait environ 1,7 M\$ dans le FDP. Au 30 novembre 2008, il n'y avait plus que 615 000 \$. Cette somme ne permet pas, bien sûr, de respecter les règles d'utilisation du FDP :

- Verser, en cas de grève, aux professeurs, en poste à l'automne de chacune des années, leur salaire net pour une période de 30 jours;
- Indexer le fonds de réserve;
- Financer un maximum de 40 % des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat;
- Financer les obligations du Syndicat relativement à son personnel (forfaitaires de retraite).

Selon nos plus récentes évaluations, les sommes nécessaires pour rencontrer ces obligations s'élèveraient à 1 756 500 \$. Comme la valeur marchande du fonds se chiffre à 615 000 \$, on constate un manque à gagner de 1,1 M\$. En maintenant le taux de cotisation à 2,5 % au cours des prochaines années, cela devrait permettre de renflouer le FDP.

Les recommandations du comité d'étude du FDP

Faisant suite aux discussions et considérant la situation économique et boursière actuelle, le CEFDP a recommandé, pour l'année 2008-2009, au comité exécutif et au conseil syndical :

1. De changer l'intitulé du fonds de réserve pour le Fonds de défense professionnel du SPPUQTR (FDP);
2. Considérant l'obligation de faire un retrait important afin de compléter le versement des allocations et considérant l'effondrement des marchés boursiers, le comité recommande de liquider surtout les placements à revenus fixes et de conserver les placements en action afin de profiter d'une éventuelle relance des marchés;

3. Considérant que les retraits importants fait dans les placements à revenus fixes risque de déséquilibrer la répartition du FDP entre les courtiers et entre les types de placements autorisés, le comité recommande de ne pas tenir compte de la règle de gestion du FDP pour l'année 2008-2009;
4. D'ajouter un troisième courtier (Fiducie Desjardins) dans la gestion du FDP et faire en sorte qu'après six ans (2014) la répartition du FDP soit équitable entre les trois courtiers : RBC Investissement (RBC), Fiducie Banque Nationale (FBN) et Financière Desjardins (FD);
5. De constituer, dans le FDP, une réserve de 25 600 \$ provenant des dons reçus durant la grève et permettant au SPPUQTR de verser une aide financière aux syndicats de professeurs d'université en grève ou en lockout.

Comme la convention collective vient à échéance en 2012, il est envisageable, en maintenant le taux de cotisation syndicale actuel et en espérant une reprise économique au cours des prochaines années, de reconstituer un fonds de défenses professionnel de l'ordre d'environ 1,7 M\$. Un fonds de l'ampleur de celui dont disposaient les professeurs au moment de déclencher la grève au début de 2008. Cela serait largement suffisant si les syndicats de professeurs du réseau de l'UQ s'entendaient sur un protocole permettant de mettre à la disposition de chacun, dépendamment des périodes de négociation, de chacun son fonds de défense professionnel. Là pourrait résider la force des professeurs de l'UQ dans le renouvellement de leurs conditions de travail.

Valeur et répartition du FDP du SPPUQTR au 30 novembre 2008

	RBC	FBN	FD
En caisse et équivalent	6 926 \$	7 092 \$	
Revenus fixes et capital garanti	118 014 \$	101 568 \$	32 500 \$
	33,7 %	52,7 %	45,2 %
Fonds communs d'investissement et actions	225 612 \$	84 012 \$	39 416 \$
	64,4 %	43,6 %	54,8 %
Total	350 552 \$	192 672 \$	71 916 \$
Répartition entre les courtiers	57,0 %	31,3 %	11,7 %
Valeur marchande du FDP	615 140 \$		

L'université, c'est d'abord les professeurs et les étudiants

Claude Genest

professeur au Département des sciences humaines, section géographie, vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR



Vous avez sans doute remarqué la confusion dans l'esprit des gens entre l'université et le campus. Le campus est un lieu avec des bâtiments, des stationnements et une forêt, en fait pour ce qu'il en reste.

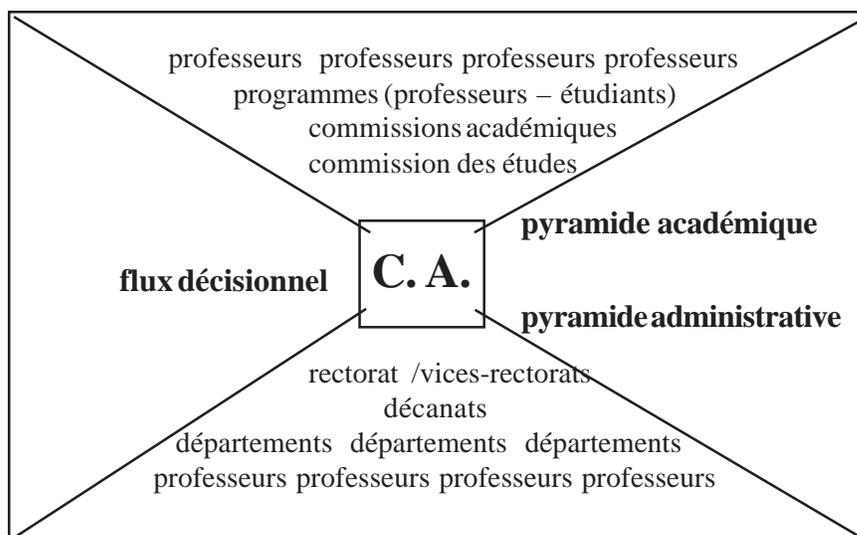
L'Université c'est autre chose. L'Université c'est une relation de formation qui existe entre les professeurs et les étudiants. Enlevez les professeurs et les étudiants et vous obtenez la succursale d'un ministère. Cette animation interrelationnelle entre les professeurs et leurs étudiants se perçoit dans les salles de cours et dans les laboratoires, et pour certains, dans les travaux de terrain. L'objectif de cette interrelation est de former la relève à des postes de haut niveau de notre société, que ce soit en gestion, en science, en encadrement social, en santé et tant d'autres positions dont a besoin notre société pour exister et se développer.

Le titre de professeur d'université, c'est ce qui nous unit tous, car avant d'être historien, biologiste, comptable, psychologue, informaticien, chimiste, etc. nous sommes des formateurs de haut niveau, ce qui implique de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité dans nos compétences respectives.

De plus, la prise de décision à l'Université est particulière. La tendance administrative actuelle est la pyramide de type hiérarchique retrouvée dans différents domaines comme l'armée, le clergé, la fonction publique, le secteur privé, etc. Or, dans le domaine universitaire c'est bien différent, c'est la

collégialité. La collégialité se présente à l'université comme un grand X.

Dans notre société c'est la pyramide administrative qui prévaut. Ce schéma propre à la collégialité a été occulté. La réalité devrait être que tout part des professeurs réunis selon les programmes où ils décident ce qui leur convient pour actualiser autant l'enseignement que la recherche dans leur domaine, puis ils envoient les décisions aux fins de discussion à la commission des études. Le conseil d'administration valide les décisions de la commission des études qui deviennent dès lors opérationnelles, donc directives. C'est alors que les maillons de la pyramide administrative transmettent les décisions pour exécution.



Pour garder un meilleur contrôle de la gestion sur l'académique, l'administratif a occulté la pyramide académique pour faire croire aux professeurs que les décisions partaient de la base, les professeurs, puis remontaient au travers les départements, puis les décanats pour aboutir à la commission des études puis au conseil d'administration, pour ensuite redescendre.

Malheureusement pour eux, il n'en est pas ainsi et il fait bon de le répéter aux jeunes professeurs qui commencent leur carrière. Les gestionnaires ont travaillé fort à éliminer les modules. Les modules étaient une table tripartite composée

d'autant de professeurs que d'étudiants et de membres extérieurs, mais ayant été formés par le programme. Ces membres extérieurs étaient là pour guider ou aiguiller le programme sur l'aspect pratique du marché du travail. Aujourd'hui, l'étiquette module a été remplacée par programme. C'est le noyau de base de la notion d'Université. Pensez-y, on a voulu enlever le noyau de l'Université à l'Université.

Autre tentative, le gouvernement a réduit le nombre de professeurs au conseil d'administration dans le milieu des années 1990. Il trouvait que les décisions étaient lentes à être prises, qu'on réfléchissait trop avant d'agir. De cinq professeurs, il n'en reste plus que trois pour faire valoir les aspects académiques sur les seize personnes qui se retrouvent à la table à l'UQTR. En plus de réduire le nombre de professeurs, le gouvernement a ajouté des représentants des milieux socio-économiques qui, malheureusement, n'ont pas toujours une bonne connaissance de la culture universitaire et ne perçoivent que la pyramide administrative sans même connaître ce qu'est un professeur d'université. Ils ne savent pas que le recteur d'une université n'est que le gérant (d'où le droit de gérance), ils pensent que c'est le PDG. La collégialité, ils ne connaissent pas cela, pour eux c'est la perception de l'autoritarisme du patron qui tient lieu d'ordre. Dans le nouveau rapport sur la gouvernance des universités, le gouvernement veut ajouter des membres socio-économiques et leur donner plus de latitudes, ça fait peur à la profession de professeur d'université, ça fait peur à l'Université.

Les membres socio-économiques ne savent pas toujours que les professeurs d'université ne font pas que de l'enseignement. Il faut leur dire et souvent le répéter. Combien de fois ai-je vu, lors de mes nombreuses années comme membre du conseil d'administration de l'UQTR, des membres socio-économiques surpris, puis fâchés, d'apprendre que les professeurs ne dispensaient que six heures d'enseignement par semaine et que ces derniers ne faisaient pas nécessairement d'enseignement durant les quatre mois d'été. Ils sont souvent étonnés d'apprendre que les professeurs accomplissent officiellement trois tâches (enseignement, recherche et services à la collectivité), tout aussi importante l'une que l'autre. Chacune de ces tâches représente un emploi spécifique pour le professeur d'université : 1- enseigne des cours de haut niveau où il faut être constamment à jour; 2- fait avancer la connaissance par la recherche scientifique (laboratoire, publications, congrès...); 3- contribue à la gestion de l'université en étant présent sur plusieurs comités décisionnels à l'interne et

comme expert à l'externe; 4- contribue à l'administration de son département et des programmes d'étude; 5- encadre et forme les étudiants de 2^e et 3^e cycles à être l'élite scientifique de demain. Ces membres socio-économiques au C.A. de l'université prennent leur place comme si c'était une promotion sociale de haut niveau tout en ayant des connaissances très faibles du milieu universitaire.

Tout cela fait en sorte que les professeurs et les étudiants doivent rester plus que jamais vigilants à propos des éventuelles décisions hâtives prises dans les C.A. des universités parce que ce n'est pas l'académique qui prévaut même si c'est notre raison d'affaires, mais c'est la vision administrative et, de plus en plus, le prestige de l'institution qui l'emportent même si cela conduit à des décisions fâcheuses, comme la valse de nos canards boiteux présentée au dernier C.A. Bienvenue à l'UQTR! L'UQAM a montré, elle aussi, dans les journaux ce que produisaient des décisions hâtives.

La communauté savante, académique, scientifique, intellectuelle ou universitaire depuis le Moyen-Âge désigne ses dirigeants pour s'occuper de ses activités et

de ses biens. Le modèle vient des communautés religieuses (Dominicains, Jésuites, Franciscains, etc.). Ce qui est curieux, c'est l'intrusion gouvernementale au début des années 1970, dans la communauté universitaire. Le gouvernement s'est mis à imposer ses règles et son financement. Il nous impose de faire plus de place à des intrus dans notre milieu académique pour prendre des décisions qui nous concernent, professeurs et étudiants. Je ne sais pas si les Jésuites, les Dominicains, les Franciscains accepteraient que le milieu socio-économique se mette à regarder leurs affaires, ni de se mettre le nez carrément dedans?

En conclusion, le professeur d'université doit connaître à fond sa position sur l'échiquier. Tout part du professeur pour aboutir au professeur, il est maître d'œuvre de l'Université. « Il n'y a pas plus fort que celui qui connaît sa position » W. Churchill, dans « *Mémoires de Guerre* ».



Les PPP en éducation. Le public prend tous les risques

Montréal, le 22 janvier 2009 - Parce qu'elle est réalisée à travers des partenariats public-privé (PPP), la construction de nouveaux pavillons universitaires fait porter l'entièreté des risques au secteur public, tandis que les partenaires privés se voient octroyés des revenus garantis sur plusieurs décennies. Loin de soulager les finances publiques, cette formule de partage de risques, spécialement en temps de crise économique, fait en sorte que c'est le gouvernement qui devra éponger toute fluctuation des coûts d'opération, susceptibles d'exploser.

C'est ce que démontre une étude publiée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et rédigée par les chercheurs Philippe Hurteau, Jean-François Landry, Bertrand Schepper et le chercheur-associé Gaétan Breton. Les auteurs se penchent sur les cas des partenariats public-privé (PPP) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

«Les problèmes entourant la construction de l'îlot Voyageur à l'UQAM sont bien connus, mais peu de gens savent que le même modèle de PPP a été utilisé dans d'autres universités. Abstraction faite des malversations des gestionnaires propres à l'UQAM, on a reproduit ailleurs le même modèle d'investissement qui laisse le public porter seul toute la responsabilité des risques en donnant au partenaire privé des revenus stables et une protection contre toute variation des coûts sur plusieurs années, voire plusieurs décennies.» explique Jean-François Landry, chercheur à l'IRIS.

Le cas de l'UQAR est particulièrement révélateur : l'entrepreneur privé voit son investissement garanti par l'université, qui doit pour sa part éponger toutes les fluctuations de coûts causées par les assurances, les améliorations apportées à l'immeuble, les taxes municipales, et ce jusqu'en 2032. «En plus de cela, l'université privatise la gestion complète de son campus ainsi que tout un ensemble de services connexes à l'enseignement. Que l'on pense à

l'entretien, la surveillance ou à l'administration de l'immeuble : tout cela est géré par le partenaire privé et l'université n'a rien à redire.», relève Philippe Hurteau, co-auteur de l'étude.

Quand on observe ce qui s'est passé avec la mise en place du Centre intégré en pâtes et papiers (CIPP) de l'UQTR, il apparaît que le gouvernement du Québec a encore favorisé les bénéficiaires des entreprises privées aux dépens de la saine gestion rigoureuse des infrastructures publiques. Si le groupe Laperrière Verreault a bel et bien offert une machine d'une valeur de 6,5 million \$, cela permet ultimement de transférer des coûts de gestion de recherche et développement au public. «Grâce à cette «participation» du secteur privé (à peine 10% de l'ensemble des coûts du projet), les entreprises du secteur des pâtes et papiers bénéficient maintenant du travail à rabais d'étudiants universitaires pour faire leur recherche et développement. Elles participent même aux choix des priorités du centre de recherche en siégeant sur son conseil d'administration. Une fois de plus, le secteur privé fournit une infrastructure à coût minime pour récolter des profits alors que le secteur public assume tous les coûts d'opération.» s'inquiète Bertrand Schepper, chercheur à l'IRIS.

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, priorise le modèle des PPP pour toute nouvelle construction universitaire de plus de 40M\$. Avec la généralisation d'un tel modèle, d'autres fiascos du type «Ilot Voyageur» sont à craindre, dans la mesure où ce celui-ci s'avère incapable de partager équitablement les risques entre partenaires et s'apparente plus à une occasion d'affaires en or pour les grands promoteurs qu'à une «gestion rigoureuse» des infrastructures publiques.

Communiqué de presse de IRIS 22 janvier 2009.

Conclusion concernant l'UQTR

- Le partenaire privé bénéficie de tous les avantages du projet tout en minimisant ses risques, puisque les recherches effectuées au Centre intégré en pâtes et papiers (CIPP) bénéficient directement aux entreprises de pâtes et papiers, ce qui diminue leurs coûts de recherche et développement.
- En plus des risques financiers sous l'entière responsabilité du partenaire public, l'UQTR se trouve dans l'obligation d'assumer certains coûts excédentaires pour assurer le développement du CIPP.

http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/les_ppp_dans_les_universites_quebecoises

Nouvelle cérémonie pour les professeurs retraités

Le 11 décembre dernier, le comité des services à la collectivité organisait une autre cérémonie pour souligner la prise de retraite de six professeurs.

L'activité se déroulait au restaurant le Rouge vin de l'Hôtel des Gouverneurs et regroupait les professeurs retraités, leur conjointe ou conjoint, les directions des départements concernés, le président de l'Association des

professeurs retraités et les représentants du comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures.

Le Syndicat a remis à chacun une aquarelle de René Mercier, un aquarelliste de Trois-Rivières.

Les convives ont eu l'occasion d'apprécier les talents littéraires et le sens de l'humour de la directrice du Département de chimie-biologie, la professeure Hélène-Marie Thérien, qui a fait un éloge remarqué de son collègue Guy Charpentier.



On reconnaît sur la photographie : Guy Charpentier du Département de chimie-biologie, Michel Bossé du Département de psychologie, Louise St-Onge du Département de psychologie, Jean Roy du Département des sciences humaines, Bernard Vermot-Desroches du Département des sciences de la gestion, Michel Volle, président du SPPUQTR et René Marineau du Département de psychologie.



Bourses syndicales d'études

Le 4 décembre dernier, le Syndicat des professeurs et des professeures procédait à la remise annuelle de ses bourses aux étudiants et aux étudiantes de l'UQTR. Chaque année, depuis le début des années 1980, le Syndicat remet plus de 10 500 \$ en bourses d'études. Le comité des services à la collectivité du Syndicat fixe les critères d'attribution des bourses et le Service aux étudiants de l'Université fait la promotion et la sélection des récipiendaires.

La professeure Hélène Désaulniers, du Département de mathématiques et d'informatique et membre du comité des services à la collectivité, représente le Syndicat au jury de sélection.

Depuis 2006, le Syndicat a ajouté deux nouvelles bourses de 500 \$ dédiées à un étudiant-parent et pour le retour aux études.



De gauche à droite :

Michel Volle, président du SPPUQTR, Pascale Jean, baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (500\$), Hoi-Sam Kwan, maîtrise en loisirs, culture et tourisme (1 000 \$), Sophie Laforest, baccalauréat en communication sociale (500 \$), Brigitte Prud'homme, doctorat en administration (2 000 \$), Marie-Eve Labrie, doctorat en chiropratique (500 \$).

Avant : Geneviève Fortier, baccalauréat en loisirs, culture et tourisme (500 \$), Marilyn Plouffe, maîtrise biophysique et biologie cellulaire (1 000 \$), Jeanne Guèvremont, maîtrise en lettres (1 000 \$), Marie Claire Lepage, baccalauréat en psychologie (500 \$), Anik Baribeau, maîtrise en éducation (500 \$) et Djudy Vilma, baccalauréat en sciences infirmières (500 \$).

Absents lors de la prise de photo : Jimmy Lemire, baccalauréat en génie électrique (500 \$), Guillaume Lanoie, maîtrise en administration (500 \$) et Caroline Cloutier, baccalauréat en communication sociale (500\$).



De gauche à droite :

Michel Volle, président, Djudy Vilma, Pascale Jean, Marie Claire Lepage, Marie-Eve Labrie, Geneviève Fortier et Sophie Laforest.



Michel Volle, président du SPPUQTR, Brigitte Prud'Homme, doctorat en administration (2 000 \$) et Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité.

De gauche à droite :

Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, Marilyn Plouffe, Hoi-Sam Kwan, Anik Baribeau, Michel Volle, président et Jeanne Guèvremont.



Ailleurs dans le réseau universitaire



Université 
de Montréal

Le recteur Luc Vinet annonce qu'il ne sollicitera pas un second mandat

Montréal, le 15 janvier 2009 - Lors de la dernière réunion du Conseil, tenue le 12 janvier, le recteur Luc Vinet a informé le Conseil de sa décision de ne pas solliciter un second mandat. Selon les Statuts de l'Université, il devait faire connaître avant la fin du mois de mars son désir d'entreprendre ou non un deuxième mandat de cinq ans. Monsieur Vinet demeurera en poste jusqu'au 31 mai 2010, date de la fin de son mandat.

Université de Montréal - Fermeture du Campus de Québec

Montréal, le 15 janvier 2009 - L'Université de Montréal fermera progressivement son campus de Québec d'ici juin 2010. Établie à Québec depuis plus de 15 ans, dans des locaux du Collège St-Charles-Garnier, l'Université de Montréal en est venue à cette décision dans la foulée de ses efforts d'optimisation de l'offre de programmes hors campus.

L'Université de Montréal continuera d'offrir des programmes en partenariat avec d'autres universités dans la région de Québec. Elle fait d'ailleurs déjà équipe avec l'Université Laval pour offrir un programme en toxicomanies. Elle n'exclut pas non plus l'idée de présenter ponctuellement certains cours pour répondre aux besoins de clientèles particulières.

L'Université tient à assurer les étudiants déjà admis à ses cours qu'ils pourront terminer leur programme en toute quiétude. Il est toutefois exclu de procéder à de nouvelles admissions aux programmes qui étaient offerts dans les locaux du Collège St-Charles-Garnier.

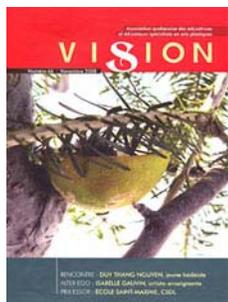


Les professeurs de l'UQTR
se démarquent



Deux prix canadiens en recherche et enseignement Les honneurs pour le professeur Sylvain Robert

Sylvain Robert, professeur au Département de chimie-biologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a vécu une semaine chargée en émotions. Il s'est vu décerner deux prix canadiens, l'un couronnant son leadership en recherche dans le secteur des pâtes et papiers (**Prix F.G. Robinson**) et l'autre marquant son dévouement à l'égard de l'enseignement universitaire (**Prix 3M pour l'excellence en enseignement au Canada**).
(Source : <http://entete.uqtr.ca>).



L'Association éducatrices et spécialisés en arts plastiques (AQÉSAP) souligne ses 40 ans en prenant la résolution de porter son message d'éducation, de sensibilisation et d'éveil à l'art dans un magazine qui est désormais en couleur. C'est à France Joyal, professeure au Département des arts de l'Université du Québec à Trois-Rivières, que l'on a confié ce défi du renouveau. (Source : <http://entete.uqtr.ca>).

québécoise des
é d u c a t e u r s
arts plastiques

L'UQTR se démarque au Congrès national de génie industriel



La délégation étudiante du baccalauréat en génie industriel de l'UQTR a fait honneur à la tradition d'excellence de l'École d'ingénierie en récoltant trois podiums dans les épreuves théoriques inscrites à la programmation du 29e Congrès national IIE.

Ce rendez-vous national, chapeauté par l'*Institute of Industrial Engineers*, s'est déroulé du 8 au 11 janvier à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières sous la direction d'un comité étudiant présidé par Pholysa Mantryvong, finissant en génie industriel. Plus de 350 étudiants, issus de neuf universités du Québec, de l'Ontario et des Maritimes ont convergé vers la cité de Laviolette pour échanger, socialiser et mesurer leurs connaissances dans le prisme de la thématique «L'environnement, source d'innovation pour l'industrie».

(Source : <http://entete.uqtr.ca>).



Pierre-Luc Marcil au Tableau d'honneur de l'Institut canadien des comptables agréés

Grâce aux compétences des professeurs du Département des sciences comptables et du Département des sciences de la gestion, l'UQTR compte un étudiant parmi les 50 meilleurs candidats canadiens à l'Évaluation

uniforme (EFU) des comptables agréés (CA) de 2008. Pierre-Luc Marcil est diplômé à la maîtrise en administration des affaires (MBA) cheminement CA et au baccalauréat en sciences comptables. (Source : <http://entete.uqtr.ca>).

Membres du comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2008-2009

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Pierre Baillargeon, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041

Télécopieur 819.379.2341

Courriel : syndicat.profsesseurs@uqtr.ca

Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :**

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société